

SEANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 30 juin à 18h30, le Conseil Municipal de Soudan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes compte tenu de la canicule, sous la présidence de Mr PROUST Didier, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026. Nombre de membres en exercice : 11

Etaient présents : Mrs PROUST Didier, GRELET Jérôme, PERREAU Nicolas, BASTARD Jean-Marc, MINEAU Quentin, MAGRI Corado, Mmes PROUST Sophie, KREMER Sidney, MASINI Lélia, VIELLARD Cécile.

Était excusée : COTILLON Sabrina

Secrétaire de séance : Mme KREMER Sidney

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- HALLE-ANALYSE DES OFFRES SUITE A LA CONSULTATION DES ENTREPRISES,
- DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE,
- COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES,
- PRÉSENTATION DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS,
- TRAVAUX EN RÉGIE RÉSERVE INCENDIE RIGAUDON,
- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire ouvre la séance puis le procès-verbal de la réunion du 5 juin 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

-2026-06-05 : HALLE-ANALYSE DES OFFRES SUITE A LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

Nicolas Perreau rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 28 avril avait décidé de lancer la consultation pour la construction de la halle pour son marché hebdomadaire.

La consultation a été mise en ligne le 18 mai sur la plateforme de dématérialisation et publiée sur les journaux également le 18 mai sur l'édition Deux-Sèvres et Vienne. La date limite de dépôts des offres était fixée au 15 juin. 66 dossiers ont été retirés dont 42 de façon anonyme.



- 2 offres reçues pour le lot 1, 5 offres pour le lot 2, 2 offres pour le lot 3, 1 offre pour le lot 4, aucune offre pour les lots 5 et lot 6.

Mme COTILLON Sabrina arrive et prend part à la réunion.

Mr le Maire remercie Mme Simmonneau du cabinet SFERI, maître d'œuvre pour sa présence en visioconférence pour nous présenter l'analyse des offres réalisées par ses soins.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient les offres comme suit :

N°LOT	INTITULE DU LOT	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT DE L'OFFRE HT
1	VRD	S.T.P.M.	121 424.85 € plus l'option piste cyclable pour 8 782.02 €
2	Gros-œuvre	S.T.P.M.	52 411 .87 €
3	Charpente et bardage bois	-	-
4	Couverture zinc	-	-
5	Serrurerie aluminium	-	-
6	Electricité-Plomberie	-	-

Comme le prévoit le règlement de consultation (article 6) les élus décident de lancer une négociation technique et financière pour le lot 3 charpente et bardage bois et une négociation financière seulement pour le lot 4 couverture zinguerie.

L'assemblée délibérante décide de relancer une consultation de gré à gré pour les lots 5 et 6 compte tenu de l'absence de réception d'offres. (date limite de réception des offres le 23 juin à 12h00).

Les élus autorisent Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Par ailleurs, Nicolas Perreau explique que le boulanger Julien Robert a sollicité les élus pour que soit goudronné le parking arrière de la boulangerie réservé au personnel ainsi que la bande entre le bâtiment et le parking de la halle.



Un devis a été sollicité aux deux entreprises ayant répondu au lot 1 VRD afin que sa réalisation soit faite en même temps que la halle pour réduire les coûts de déplacement notamment. Le Conseil Municipal retient l'offre de STPM pour un montant HT de 5 878.53 €. Le terrassement sera réalisé en régie par le Syndicat ACEMPSSBB-V.

-2026-06-06 : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Mr le Maire rappelle que la loi 3 DS de 2022 oblige la désignation d'un référent déontologue des élus par les collectivités locales. En 2023, il avait été fait le choix de désigner un seul et même déontologue pour l'ensemble des collectivités du Haut val de Sèvre.

Considérant que les missions du déontologue des élus désigné par délibération du 26 septembre 2023 cessent le 1^{er} octobre 2026 et qu'il est nécessaire de le renouveler dans ses missions,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité, décide de nommer Mr Jacques BILLET en qualité de référent déontologue des élus du Conseil municipal de Soudan pour une durée de 6 ans pour effectuer les missions suivantes :

- il apporte tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local,
- il informe et sensibilise l'ensemble des membres du Conseil municipal aux principes déontologiques applicables à l'exercice de leurs fonctions ou mandats ;

Pour l'exercice de ses missions, le référent déontologue perçoit une indemnité fixée à 80 € par dossier.

-2026-06-07 : COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Jérôme Grelet explique que sept commissions communautaires ont été mise en place au sein de la Communauté de Communes qui sont ouvertes à tous les élus municipaux. Il présente tour à tour les thèmes abordés dans chaque commission. Chacun est invité à se faire connaître pour intégrer ses commissions. Ensuite, des COPIL « transversalité » entre commissions pourront avoir lieu sur certains dossiers.



Les élus suivants intègrent les commissions comme suit :

THEMATIQUES	ELUS MUNICIPAUX
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et AGRICULTURE	Cécile VIELLARD et Nicolas PERREAU
PLANIFICATION URBAINE	Cécile VIELLARD
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Sidney KREMER et Jérôme GRELET
ENFANCE- JEUNESSE	Corado MAGRI
FINANCES	Cécile VIELLARD
AMENAGEMENT	Didier PROUST et Jérôme GRELET
CULTURE-MEDIATHEQUE	Nicolas PERREAU

-2026-06-08 : PRÉSENTATION DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS

Comme le prévoit la loi, une présentation de la protection sociale complémentaire des agents doit avoir lieu dans les 6 mois du renouvellement des conseillers municipaux. Il vise à informer les élus des enjeux, des objectifs et moyens de la protection sociale complémentaire (PSC) mise en place sur la commune. En parallèle, un débat précise l'évolution prévisible du contrat ainsi que les directives gouvernementales connues.

La protection sociale concerne deux domaines :

- La santé : correspond à la « mutuelle santé » obligatoire depuis le 1^{er} janvier dernier avec une participation de la collectivité minimum de 15 € par mois/ par agent.
- La prévoyance : couvre la perte de salaire ou de retraite liée à une maladie, invalidité/incapacité ou décès avec une participation de la collectivité minimum de 7 € par mois/par agent.



La commune a opté pour la convention de participation avec le CDG79, les agents sont libres d'y adhérer ou non. La participation est versée seulement en cas d'adhésion.

Suite à l'appel d'offres organisé par le CDG79, c'est la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) avec une gestion par RELYENS qui a été retenue pour la prévoyance et la MNT avec une gestion directe pour la santé.

Pour notre commune, un seul agent adhère pour la prévoyance et aucun pour la santé.

La loi du 22 décembre 2025 prévoit à compter du 1^{er} janvier 2029, la généralisation des contrats collectifs à adhésion obligatoire pour la prévoyance avec une participation minimum de 50 % sur les garanties de base comprenant la maladie et l'incapacité/invalidité.

Les conditions des contrats et des participations sont reconduite par la nouvelle municipalité.

-2026-06-09 : TRAVAUX EN REGIE

Mr le Maire explique que pour que nos travaux réalisés en régie bénéficient du FCTVA, il est nécessaire de modifier l'imputation des factures après délibération de l'assemblée délibérante. Le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux en régie suivants :

- Installation d'une outre pour la défense incendie du hameau de Rigaudon (factures de matériaux concernant le terrassement, la pose de la clôture et de l'outre),

Ces travaux seront comptabilisés en régie sous le numéro d'inventaire : RES.INC.RIGAUDON

Il explique qu'il en est de même pour les travaux en régie qui vont se réaliser pour la construction de la halle comprenant la préparation du terrain, les plantations, la pose de faïence et carrelage. Ceux-ci seront comptabilisés en régie sous le numéro d'inventaire : HALLE.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

✓ Mr le Maire présente le projet de règlement intérieur initié par la Communauté de Communes pour les agents intercommunaux et pluri-communaux. La commune est concernée pour un agent qui travaille au CIAS Haut Val de Sèvre. Il définit les règles en matière de formation professionnelle, congés annuels, arrêts de travail, retraite, protection sociale complémentaire, évolution de carrière, visites médicales et journée de solidarité. Le Conseil Municipal, après délibération, donne un accord de principe et charge Mr le Maire de solliciter l'avis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion.

✓ Cécile Viellard rend compte à l'assemblée délibérante de sa rencontre avec le pompier référent sur divers sujets :

- pose de l'outre à Rigaudon : définition de son emplacement sur la parcelle achetée avec la zone de stationnement des véhicules d'urgence et la sortie d'aspiration.



- borne incendie à remplacer des Granges : afin d'éviter un autre accident avec de gros véhicules, il a été privilégié la pose d'une protection en fer laqué rouge dont le coût s'élève à 200 € HT. Mr le Maire fait remarquer que l'assurance malgré sa vétusté nous rembourse 825 € sur le 2 818 € HT du coût du remplacement.
- projet d'installation d'un barbecue : le pompier a suggéré l'emplacement situé près des sanitaires sur la partie gravillonnée. Un couvercle au barbecue est également conseillé. Un arrêté municipal devra aussi encadrer les périodes et horaires d'utilisation. Jérôme Grelet demande aussi qu'un élu responsable soit nommé. Mr le Maire propose Corado Magri, qui a proposé l'idée, qui accepte cette fonction. Corado Magri fait remarquer que la décision d'installation n'a pas été prise. Mr le Maire répond qu'elle sera traitée lors de la réunion du 28 juillet en même temps que sera étudié le point des travaux ACEMPSSBB-V.

✓ Jérôme Grelet présente le devis de fourniture pour la clôture de la réserve incendie de Rigaudon que va poser le Syndicat ACEMPSSBB-V lors de sa prochaine période. Il présente la variante suivant le type de grillage. Après délibération, l'assemblée délibérante accepte le devis pour un montant de 817.35 € HT.

✓ Nicolas Perreau présente la communication concernant les spectacles Traverse ! Pour Soudan, spectacle inaugural le 16 juillet à 21h aux Agatis puis le 19 juillet toujours aux Agatis : balade contée le matin à 10 h, apéro conte à 11h suivi seconde balade contée à 14h. Bar et restauration sont prévus sur place le 19 juillet.

✓ Nicolas Perreau fait un point sur le dernier conseil d'école auquel il a participé : à Soudan 19 élèves de la PS à la MS.

✓ Nicolas Perreau rend compte de sa réunion avec les Présidents des associations communales. Cette rencontre entre membres des associations a été positive, elle a permis d'évoquer le travail qui peut être réalisé ensemble.

Prochaines réunions : le 16 juillet à 18h30 pour attribuer les lots 3 et 4 puis le 28 juillet à 18h30 pour attribution des lots 5 et 6.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h40 puis le Conseil Municipal va visiter le site du Rucher Ecole du Magnerolle à côté du château d'eau.



NOMS Prénoms	P	E	A	
PROUST Didier	X			Président
KREMER Sidney	X			Secrétaire
GRELET Jérôme	X			
VIELLARD Cécile	X			
PERREAU Nicolas	X			
BASTARD Jean-Marc	X			
COTILLON Sabrina		X		Arrive en cours de réunion
MAGRI Corado	X			
MASINI Lélia	X			
PROUST Sophie	X			
MINEAU Quentin	X			

